



Ma retraite, ma santé, mes droits, mes loisirs

Adresses utiles
pour les personnes âgées immigrées
résidant à Aubervilliers

Ce répertoire d'acteurs a été réalisé par le Grdr Migration-Citoyenneté-Développement, dans le cadre d'un programme d'accompagnement des personnes âgées immigrées, mis en œuvre de novembre 2014 à octobre 2017 et cofinancé par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) de l'Union Européenne (UE), la Région Ile-de-France, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de Seine-Saint-Denis, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aubervilliers, et la Ville de Paris.

Durant ces trois années, le Grdr a mené diverses actions en faveur des séniors immigrés résidant à Aubervilliers : permanence hebdomadaire d'accès aux droits socio-sanitaires à la Maison pour tous Berty Albrecht, réunions d'informations collectives (droits, santé, convivialité) à destination des séniors immigrés en partenariat avec les acteurs locaux, réunions d'information/sensibilisation à l'attention des professionnels d'Aubervilliers, cadres de concertation (réunions avec les élus et les services de la ville concernés, comités de pilotage), forum de clôture du programme, etc.

Pour mener à bien ce projet, le Grdr a travaillé en étroite collaboration avec les différents services municipaux.

Ce répertoire est destiné aux immigrés âgés résidant à Aubervilliers. Il a pour objectif de recenser les structures associatives et institutionnelles locales susceptibles de les accompagner dans leurs démarches. Il peut également être utile aux professionnels.

Nous remercions les différents services municipaux et les structures associatives et institutionnelles qui ont participé, en répondant à nos questions, à la réalisation de ce guide.

Sommaire

Ma retraite

Ma retraite de base personnelle	page 5
Ma retraite complémentaire	page 6
L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (l'ASPA)	page 7
En cas de veuvage	page 8

Ma santé

L'accès aux droits de santé	page 9
Les lieux de soins	page 13
Les lieux de prévention	page 14
Les structures de santé en dehors d'Aubervilliers pour les personnes sans couverture sociale	page 16

Mes droits et démarches administratives

Services d'accompagnement social et/ou administratif	page 17
Services d'accompagnement juridique	page 20

Vie associative et loisirs

Centres sociaux	page 25
Vie associative	page 26
Loisirs / temps libre	page 27

Glossaire

AAH (Allocation Adulte Handicapé)

ABDI (Association bouillyenne pour le développement et l'insertion)

ACS (Aide à la Complémentaire Santé)

ADPA (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie), dite aussi APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des Cadres)

ALD (Affection de Longue Durée)

AME (Aide Médicale Etat)

ANGI (Association Nouvelle Génération Immigrée)

ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés)

ASEA (Association solidarité emploi d'Aubervilliers)

ASL (Ateliers de savoir sociolinguistiques)

ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)

ASSFAM (Association Service Social Familial Migrants)

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

CASO (Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation)

CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits)

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

CDC (Comité Départemental des Cancers)

CDPS (Centre Départemental de Prévention Santé)

CES (Centre d'examens de santé)

CICAS (Centre d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés Agirc-Arrco)

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

CMP (Centre Médico-Psychologique)

CMS (Centre Municipal de Santé)

CMU-C (CMU-Complémentaire)

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)

Comede (Comité pour la santé des exilés)

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France)

CSD (Centre de santé dentaire)

DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

FAMI (Fonds Asile Migration Intégration)

LDH (Ligue des Droits de l'Homme)

MDM (Médecins du Monde)

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

MJD (Maison de Justice et du Droit)

MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)

PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

PUMa : Protection maladie universelle

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAAS (Service Accompagnement et Animation Séniors)

SASPA (Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, au sein de la Caisse des dépôts et consignations)

SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

UE (Union Européenne)

Contact :

Grdr Migration-Citoyenneté-Développement

Antenne Ile-de-France - 66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 57 75 80 - courriel : grdr@grdr.org - site : www.grdr.org

Ma retraite

Pour préparer votre retraite : connaître votre âge de départ à la retraite (âge légal et âge du taux plein), connaître le montant de votre retraite, recevoir une estimation indicative globale (relevés de carrière de la retraite de base et de la retraite complémentaire), recevoir un dossier de retraite à compléter, etc., vous pouvez contacter les services suivants.

Ma retraite de base personnelle

Pour préparer votre retraite personnelle de base, vous pouvez contacter les services suivants :

Plateforme téléphonique nationale (numéro unique)

39 60 (0.6 € par minute + prix d'un appel local)

Pour appeler depuis l'étranger

D'un téléphone fixe ou d'un mobile, composer le **+33 9 71 10 39 60**



Attention

Compte tenu des délais de traitement, vous devez déposer votre demande de retraite 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Vous pouvez demander à recevoir un dossier de retraite, accompagné de votre relevé de carrière (avec le questionnaire des périodes lacunaires à compléter).

Agence Retraite Aubervilliers

Accueil possible, uniquement sur rdv, pris via le 39 60

10, rue Waldeck Rochet - 93300 Aubervilliers

Métro 12, station Front Populaire ou bus n° 512 depuis la mairie d'Aubervilliers

Adresse postale

Adresse unique pour toute demande en Île-de-France.

Vous devez envoyer votre demande de retraite personnelle de base, par voie postale, à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) de la Région Ile-de-France, à l'adresse suivante :

Cnav Ile-de-France, CS 70009, 93166 Noisy Le Grand Cedex

Site Internet : <https://www.lassuranceretraite.fr>

Si vous créez votre espace personnel sur le site de l'assurance retraite, vous pourrez consulter votre relevé de carrière, connaître l'âge de votre départ à la retraite et le montant de votre retraite selon différentes dates de départ (simulations), mettre à jour votre relevé de carrière, déposer votre demande de retraite en ligne, commander une attestation de paiement, etc.



Bon à savoir : si vous êtes bénéficiaire de l'AAH (allocation adulte handicapé), ou si vous êtes reconnu inapte au travail, vous pouvez bénéficier d'une retraite à taux plein dès l'âge légal.

Ma retraite complémentaire

Pour préparer votre retraite complémentaire Agirc-Arrco, vous pouvez contacter un conseiller :

Au 0 820 200 189

Numéro unique - du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
(Service 0,09 € / min + prix appel).

Vous pouvez demander à recevoir votre dossier de retraite et prendre un rdv pour venir le déposer dans un CICAS (Centre d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés Agirc-Arrco)

CICAS Seine-Saint-Denis

(Centre d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés Agirc-Arrco)

Accueil uniquement sur rendez-vous pris au **0 820 200 189**

Adresse : Carré Pleyel - immeuble Thalie, 5 Rue Pleyel - 93200 Saint-Denis

Sites Internet

<https://www.agirc-arrco.fr> et <https://www.cicas.agirc-arrco.fr>

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (l'ASPA)

A partir de 65 ans, si vous disposez d'une faible retraite (moins de 800 euros par mois pour une personne seule), vous pouvez percevoir l'ASPA, en complément de votre retraite.

Son montant dépend de vos ressources et de votre situation familiale.

- si vous avez cotisé, vous devez en faire la demande auprès de la CNAV
- si vous n'avez pas cotisé, vous devez en faire la demande auprès du CCAS d'Aubervilliers, 6 rue Charron, qui la transmettra au SASPA de la Caisse des Dépôts et Consignations à Bordeaux

Pour demander l'ASPA, vous devez d'abord avoir obtenu l'attribution de toutes vos retraites personnelles et de réversion à tous les régimes français et étrangers.



Attention

Pour bénéficier de l'ASPA, si vous êtes ressortissants d'un pays tiers, vous devez justifier d'un séjour régulier de 10 années en France (avec autorisation à travailler).

Cette condition n'est pas exigée pour : les réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides, titulaires de la carte de résident de 10 ans, titulaires d'un titre de séjour prévu par les traités et accords internationaux et conférant des droits équivalents.



Attention

Contrairement à votre pension de retraite, l'ASPA n'est pas exportable, car il s'agit d'une prestation non contributive. Ainsi, le bénéficiaire de l'ASPA est soumis à une condition de résidence : pour la percevoir, vous devez séjourner en France pendant plus de 6 mois (ou 180 jours) par an.



Bon à savoir :

Vous pouvez bénéficier de l'ASPA dès l'âge légal de départ à la retraite si vous êtes reconnu inapte au travail.

En cas de veuvage

Si vous perdez votre conjoint(e), vous pouvez demander :

- si vous avez moins de 55 ans :
 - une allocation de veuvage, pendant 2 ans maximum (et à demander maximum 2 ans après le décès)
 - une retraite de réversion des régimes complémentaires (si vous avez 2 enfants à charge au moment du décès ou si vous êtes invalide)
- si vous avez au moins 55 ans :
 - une pension de réversion du régime général de retraite
 - une pension de réversion des régimes complémentaires (Agirc-Arrco)

Pour en connaître les conditions d'obtention et les montants, contacter la **CNAV au 39 60** et le **CICAS au 0 820 200 189**. Vous pouvez demander un rdv pour être conseillé et guidé dans vos démarches.



Bon à savoir

Les veuf(ve)s résidant à l'étranger peuvent également percevoir ses droits. Sur les démarches à réaliser et sur les règles de partage entre plusieurs bénéficiaires (conjointes et ex-conjointes), se renseigner auprès de la caisse de sécurité sociale locale, si le pays de résidence a signé un accord de sécurité sociale avec la France, ou en France auprès des caisses de retraite qui ont liquidé les droits aux pensions de retraite.

Ma santé

L'accès aux droits de santé

Pour que soient pris en charge vos frais de santé, vous devez :

- être affilié à l'Assurance maladie, en raison de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière en France (**couverture médicale de base, partielle**) - [réforme Protection maladie universelle (PUMa) 2015, entrée en vigueur le 01/01/2016]
- et demander une protection santé complémentaire (pour bénéficier d'une couverture médicale complète) : la CMU-C, l'ACS ou une mutuelle privée

La Complémentaire-CMU (CMU-C) : est une protection santé complémentaire de service public, gratuite, réservée aux personnes qui résident de manière stable et régulière en France dont les ressources ne dépassent pas un certain montant révisé le 1er avril de chaque année (au 01/04/2017, 727 euros par mois pour une personne seule). Vos dépenses de santé sont prises en charge à 100%, dans la limite des tarifs de responsabilité (base de remboursement fixée par l'assurance maladie), avec dispense d'avance des frais. La CMU-C est valable 1 an.



Attention

Pensez à renouveler votre demande de CMU-C 2 à 3 mois avant sa date d'expiration.

L'Aide à la complémentaire santé (ACS) : est un dispositif d'aide financière de l'assurance maladie pour payer un contrat de complémentaire santé. L'ACS est destinée à toute personne qui réside de manière stable et régulière en France et dont les ressources ne dépassent pas un certain montant révisé le 1er avril de chaque année (au 01/04/2017, 981 euros par mois pour une personne seule). Ces ressources peuvent être supérieures au plafond de la CMU-C dans la limite de 35 %.

Une attestation chèque est délivrée à l'assuré, qui a 6 mois pour choisir une mutuelle parmi 11 offres arrêtées par décret.

Le montant de l'aide varie en fonction de l'âge : il est de 350 euros par an pour les personnes de 50 à 59 ans, et il est de 500 euros par an pour les personnes de 60 ans et plus.

L'ACS garantit une dispense d'avance des frais et des tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires, dans le cadre du parcours de soins coordonné.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet dédié info-acs.fr ou appeler le **0811 365 364**.

Une mutuelle privée

Si vos ressources sont supérieures aux plafonds de l'ACS, vous devrez souscrire une complémentaire santé appelée « mutuelle santé ». Cette mutuelle offre un remboursement complémentaire de ceux de l'Assurance maladie obligatoire, prenant ainsi en charge tout ou partie de vos dépenses non couvertes. Cette démarche n'est pas obligatoire, mais face à l'augmentation des frais de santé et à la réduction des remboursements, elle est vivement conseillée. Si vous êtes déjà retraité, vous pouvez vous renseigner auprès de votre caisse de retraite complémentaire, qui la plupart du temps est rattachée à un groupe de protection sociale et propose à ses adhérents une offre de contrats de « mutuelle santé », avec différents tarifs correspondant à différents niveaux de garantie.



Attention

Pensez à demander des devis et à comparer les offres entre diverses mutuelles, en fonction de votre situation personnelle et de vos priorités (par exemple appareillage auditif, équipements optiques et prothèses dentaires, très peu couverts par l'assurance maladie).



le 100% ALD

Si vous êtes atteint d'une affection de longue durée (ALD), qui nécessite un traitement prolongé et coûteux, celle-ci peut ouvrir droit à la prise en charge à 100 % des soins liés à la pathologie. Pour en bénéficier, votre médecin traitant ou hospitalier rédige un protocole de soins, qui mentionne notamment les traitements nécessaires.

Cependant, cette exonération du ticket modérateur (la partie qui reste à votre charge si vous n'avez pas de complémentaire santé) ne vaut que pour les soins et traitements liés à cette pathologie. Et certains frais peuvent rester à la charge du patient, notamment le forfait hospitalier journalier (frais de séjour) en cas d'hospitalisation.

C'est pourquoi, il vous est recommandé, quelle que soit votre situation, de souscrire à une protection santé complémentaire, pour que l'ensemble de vos frais de santé soit au mieux remboursé.

L'Aide Médicale Etat (AME) : Il s'agit d'une protection médicale destinée aux étrangers qui ne peuvent pas être affiliés à un régime de sécurité sociale en raison de leur situation irrégulière au regard de la réglementation relative au séjour en France. Pour en bénéficier, le demandeur doit : résider de manière stable en France et ininterrompue depuis plus de 3 mois et avoir des ressources inférieures à un certain montant révisé le 1er avril de chaque année (identique à celui de la CMU-C).

Les soins sont pris en charge à 100 %, dans la limite du tarif de responsabilité (base de remboursement fixée par l'assurance maladie), à l'exception des facturations de certains médicaments considérés à service médical faible.

L'AME garantit une dispense totale d'avance de frais, sauf pour les médicaments à service médical faible. Sa durée de validité est d'un an.

Pour toute demande relative à la couverture médicale, vous pouvez vous adresser aux services suivants :

Plateforme téléphonique nationale

Au 36 46 (prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs) depuis la France métropolitaine uniquement.

Depuis l'étranger, composez le **+33 811 70 3646** (tarif variable selon l'opérateur téléphonique).

Physiquement, à l'Agence CPAM d'Aubervilliers

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

2 rue des Écoles, 93300 Aubervilliers

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Le mercredi : de 8h30 à 12h30

Par courrier

Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

CS 60300 - 93018 Bobigny Cedex

En ligne

<http://www.ameli.fr>



Bon à savoir

La demande de CMU-C peut se faire directement en ligne (sur le site [ameli.fr](http://www.ameli.fr)) pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Service social de l'Assurance Maladie

Adresse postale : Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis, Service Social de la CRAMIF - Territoire St Denis Médiacom - CS 60300 - 93018 Bobigny Cedex

Prise de Rdv au 36 46 ou au 01 83 72 61 68 si vous habitez la commune d'Aubervilliers. L'accueil téléphonique est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi, jusqu'à 16h30.

Si vous rencontrez une problématique de santé et d'accès aux droits et aux soins, vous pouvez demander à rencontrer un.e assistant.e social.e de l'Assurance Maladie (CRAMIF) qui vous accompagnera dans vos démarches. Un rdv pourra vous être proposé dans un des différents lieux de réception de la ville proche de votre domicile.

Par exemple : si vous êtes en arrêt de travail depuis 3 mois / si votre état de santé rend difficile votre retour au travail / en cas de difficultés pour préparer votre retraite / si vous êtes hospitalisé et que vous préparez votre retour à domicile / si vous avez besoin de soutien pour vivre avec votre maladie / si vous avez besoin d'informations et de conseils pour prendre en charge votre santé (notamment pour savoir comment utiliser le chèque que vous avez reçu pour bénéficier de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS)).

Fabrique de santé Madeleine Brès

(anciennement Maison des Pratiques de Bien-être et de Santé)

20, rue du Colonel Fabien - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 11 21 69

Courriel : fabriquedesante@mairie-aubervilliers.fr

- **Accueil individuel** : permanences d'accompagnement des habitant.e.s du quartier du Marcreux-Landy-Pressensé dans la constitution des dossiers de droits de santé : affiliation à l'assurance maladie (Puma), CMU-C, ACS, AME, etc.
- **Consultations de médecine générale**, avec ou sans rendez-vous
Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
et le vendredi de 8h30 à 12h
Secrétariat médical : tél. 01 41 57 22 10
- **Café Santé** : lieu d'échange, de libre parole et d'expression des besoins - ouvert à tous les habitants d'Aubervilliers et aux professionnels - le vendredi de 9h30 à 12h
- **Autres actions collectives** : ateliers sport-santé, jardin partagé, etc.

Les lieux de soins

Centre Municipal de Santé (CMS) Docteur Pesqué

5, rue du Docteur Pesqué - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 11 21 90

- **Consultations** de médecine générale (sur et sans rdv), consultations médicales spécialisées (sur rdv), service dentaire, service de radiologie et d'échographie, etc.
Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h30 / le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 / le samedi de 8h30 à 12h
- **Et permanences d'accès aux droits de santé** (affiliation à l'assurance maladie (Puma), CMUC, ACS, AME) pour tous les albertivillariens.
Sur rdv au 01 48 11 21 90 : le lundi, mardi, mercredi et vendredi matin

Centre Médico-Psychologique

(CMP) - Centre Henri Duchêne

17, rue Charles Tillon - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 33 57 58

Consultations : psychothérapie individuelle ou de groupe

Clinique La Roseraie

(Hôpital Européen de Paris) - établissement privé, sous contrat avec l'Etat et l'Assurance Maladie

120, avenue de la république - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 39 45 00

Centre hospitalier de Saint-Denis - Hôpital Delafontaine

2, rue du Dr Pierre Delafontaine - 93 200 Saint-Denis - Standard : 01 42 35 61 40

Hôpital Avicenne à Bobigny

125, rue de Stalingrad - 93000 Bobigny - Standard : 01 48 95 55 55

Centre de santé dentaire (CSD) de la CPAM de Seine-Saint-Denis

Attention : les 2 anciens centres dentaires : 2 rue des Ecoles, à Aubervilliers et 8, rue Marcel Sembat, à Aulnay-sous-Bois, ont fusionné et déménagé au **121, avenue Paul Vaillant Couturier - 93120 La Courneuve - Rdv par tél : 01 72 59 54 44**

Du lundi au vendredi : de 8h15 à 18h / dernier patient à 17h

- Réalise les soins conservateurs et prothétiques sauf implants
- Consultation d'orthodontie les mardis et jeudis

Ce centre pratique le tiers payant et s'engage à respecter les tarifs conventionnels.

Les lieux de prévention

Centre Départemental de Prévention Santé (CDPS)

1, rue Sadi Carnot - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 71 29 58 10

Consultations gratuites de vaccination (sur rdv)

Mission de lutte contre la tuberculose

Consultations de dépistage des infections sexuellement transmissibles (VIH, hépatites B et C, chlamydiae, gonocoque, syphilis). Avec ou sans rendez-vous, gratuit, anonyme et sans condition de couverture maladie.

Centre d'examens de santé (CES)

de la Caisse d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis

2, avenue de la Convention - 93017 Bobigny CEDEX

Tous les assurés sociaux peuvent bénéficier d'un bilan de santé gratuit, tous les 5 ans (examens de sang, urines, bucco-dentaire, vision, audition, fonction respiratoire, cardio-vasculaire, frottis cervico-vaginal, recherche de sang dans les selles, examen clinique)

Vous pouvez prendre rdv :

- **Par tél au 36 46**

- **Par courriel** : bilan.sante@cpam-bobigny.cnamts.fr



Bon à savoir

La Direction de la Santé Publique d'Aubervilliers organise mensuellement et de façon collective l'inscription et le transport vers le centre d'examens de santé. Vous pouvez vous renseigner au 01 48 39 50 34.

Dépistage organisé du cancer du sein

Pour toutes les femmes de 50 à 74 ans

Tous les 2 ans, chaque femme reçoit une lettre d'invitation pour réaliser gratuitement une mammographie chez le radiologue agréé de son choix (liste transmise avec la lettre).

Pour toute information, contactez le Comité Départemental des Cancers (CDC) de Seine-Saint-Denis au 0 800 504 237 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Dépistage organisé du cancer colo rectal

Pour tous les hommes et les femmes de 50 à 74 ans

Tous les 2 ans, chaque assuré social reçoit une lettre d'invitation pour retirer un test de dépistage auprès de son médecin traitant.

Pour toute information, contactez le Comité Départemental des Cancers (CDC) de Seine-Saint-Denis au 0 800 504 237 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les structures de santé en dehors d'Aubervilliers pour les personnes sans couverture sociale

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'Hôpital Avicenne

Unité Villermé (policlinique médicale) - 125, route de Stalingrad - 93 000 Bobigny
Consultations médicales sans rdv les lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 17h / mardi et jeudi : de 9h à 12h
Service social : 01 48 95 54 81 : accueil sans rdv, mêmes jours, mêmes horaires ou standard : 01 48 95 55 55

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre hospitalier de Saint-Denis

2, rue du Dr Pierre Delafontaine - 93 200 Saint-Denis - Standard : 01 42 35 61 40
Pour prendre un rdv médical : 01 42 35 60 00
Pour contacter la PASS (service social des patients) : 01 42 36 61 21 ou 01 42 35 60 25

Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) de Médecins du Monde (MDM)

8/10, rue des Blés - 93210 La Plaine Saint-Denis - Tél : 01 55 93 19 32
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h - le vendredi de 9h à 13h
Conseil : arriver avant 9h
Prise en charge médicale des personnes sans couverture sociale : consultations de médecine générale, consultations spécialisées après orientation en interne, bus dentaire (le jeudi)
Domiciliation et aide aux démarches pour ouvertures de droits à l'AME

Le centre de santé du Comede (Comité pour la santé des exilés)

Hôpital de Bicêtre - 78, rue du Général Leclerc - 94272 Le Kremlin-Bicêtre
Consultations médicales, infirmières, psychothérapeutiques et sociojuridiques du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30, le jeudi de 13h30 à 18h30
Contact (si déjà suivi par le Comede) : 01 45 21 38 40
Pour un premier rendez-vous, se présenter directement aux heures d'ouverture.



Mes droits et mes démarches administratives

Pour être aidé à accomplir vos démarches sociales, administratives et juridiques et accéder à vos droits, vous pouvez contacter les services suivants.

Services d'accompagnement social et/ou administratif

Centre communal d'action sociale (CCAS)

6, rue Charron - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 39 53 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / fermeture le jeudi matin

Le CCAS exerce une mission de solidarité et délivre des aides légales ou extra-légales (facultatives) pour les populations fragilisées (personnes en difficulté, personnes âgées, personnes handicapées).

Il accueille, informe sur les droits et instruit les demandes d'aides légales (RSA notamment).

Pour les personnes âgées, il instruit (c'est-à-dire il enregistre) les demandes d'aides légales suivantes :

Placement en maison de retraite ou foyer-logements [instruction]

- Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) [délivrance du formulaire]
- Forfait Améthyste ou allocation chèque taxi [instruction]
- Allocation Solidarité Personnes Agées (ASPA) : uniquement pour les personnes qui n'ont jamais cotisé [instruction des dossiers adressés au SASPA de la Caisse des Dépôts et Consignations à Bordeaux]

Par ailleurs, des aides extra-légales (en nature ou en espèces) peuvent être accordées selon certains critères et sur demande d'un travailleur social après évaluation de la situation. Prendre rendez-vous avec le travailleur social du quartier de résidence au 01 48 39 53 00.

Service social municipal

6, rue Charron - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 39 53 00

Si vous êtes confrontés à des difficultés diverses et avez besoin d'être accompagné par un.e assistant.e social.e, vous pouvez demander un rdv avec l'assistant.e social.e de votre secteur (correspondant à votre adresse) au service social, 6 rue Charron, au 01 48 39 53 00.

Vous pourrez être reçus sur rendez-vous au 6, rue Charron ou dans différents lieux de la ville.

Pôle de coordination gérontologique

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Service de coordination de l'autonomie

5, rue du Dr Pesqué - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 11 21 92

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Fermé au public le jeudi

Pour les personnes à partir de 60 ans et en perte d'autonomie

Le service a pour missions de :

- Accueillir, informer et orienter les personnes âgées et leur entourage
- Evaluer les besoins de la personne en perte d'autonomie à son domicile et l'aider à l'expression de son projet de vie
- Proposer un plan d'accompagnement, un plan d'aide et en assurer le suivi
- Aider à la complétude des dossiers de demande d'aide

Aides possibles : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Aide sociale ménagère départementale

Coordination municipale du handicap

5 rue du Dr Pesqué - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 11 21 93

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Fermé au public le jeudi

Pour les personnes en situation de handicap (adultes et enfants - tous types de handicap)

Le service a pour missions de :

- Accueillir, informer et orienter les personnes en situation de handicap et leur entourage

- Evaluer les besoins de la personne en situation de handicap et l'aider à l'expression de son projet de vie
- Proposer un plan d'accompagnement et en assurer le suivi

Aides possibles : Allocation Adulte Handicapée (AAH), Prestation de Compensation du Handicap

Service Polyvalent d'Aide et de soins à Domicile

5, rue du Docteur Pesqué - Annexe A - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 39 53 06

Ce service regroupe un **service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIAD)** et un **service d'aide et d'accompagnement à domicile**.

Il gère également un **service de portage de repas à domicile**.

Le service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIAD) assure aux personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes, une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie dont : les soins d'hygiène corporelle et de nursing, l'aide au lever et au coucher, l'aide à la prise des médicaments.

Ses intervenants sont principalement des aides-soignants(es).

Le SSIAD prend également en charge des personnes âgées de moins de 60 ans présentant une perte d'autonomie chronique (invalidité reconnue à plus de 80% par la MDPH et/ou ALD prise en charge par la sécurité sociale).

Une prescription médicale est demandée à votre médecin traitant ainsi qu'un justificatif d'ouverture de droits à l'assurance maladie. Ces prestations sont prises en charge à 100% par la sécurité sociale (sans besoin de couverture médicale complémentaire / mutuelle).

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile

Pour les personnes âgées, handicapées ou malades dans l'incapacité, même ponctuelle, d'effectuer seules les tâches de la vie courante.

L'auxiliaire de vie sociale (auparavant appelé aide-ménagère) est un véritable accompagnateur du quotidien. Ses tâches vont de l'aide à la toilette, au ménage, au repassage, à la vaisselle et à l'entretien du logement. Il peut aussi faire les courses et aider à remplir les documents administratifs, tout en apportant un soutien moral.

Le montant de la participation est fixé en fonction des ressources et suivant le niveau de perte d'autonomie de la personne. Une prise en charge est prévue par les caisses de retraite, l'aide sociale départementale et par l'attribution de l'aide départementale personnalisée à l'autonomie (ADPA).

Le service de portage de repas à domicile

Le portage des repas est destiné aux personnes âgées ou handicapées dont la situation ou l'état de santé ne leur permet plus de se rendre dans un foyer-restaurant ou de préparer les repas.

Une participation (prix des repas et livraison) est fixée en fonction des ressources.

Ecrivains publics

La ville d'Aubervilliers dispose d'un réseau d'écrivains publics (bénévoles), qui assurent des permanences dans différents lieux de la ville (CCAS, centres sociaux, médiathèques, salles de quartier, Epicéas, etc.).

Le réseau est coordonné par l'association Epicéas - 29, rue de la Commune de Paris - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 33 69 18

Vous pouvez demander la liste des écrivains publics auprès de l'association Epicéas ou de tous les services municipaux.

Services d'accompagnement juridique

Maison de Justice et du Droit (MJD)

20, rue Bernard et Mazoyer - 93 300 Aubervilliers - Tél : 01 48 11 32 24

Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information pour toutes questions juridiques que vous pouvez rencontrer, la MJD a trois missions :

- informer les usagers de leurs droits et de leurs devoirs
- mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites
- accueillir et aider les victimes

Toutes les permanences ne sont accessibles que sur rendez-vous, que vous pouvez prendre en téléphonant ou en vous rendant physiquement dans la structure.

Horaires d'ouverture :

le lundi, mardi et vendredi : de 9h à 13h et de 13h45 à 17h

le mercredi : de 9h à 13h et de 13h45 à 17h30

le jeudi : de 9h à 13h et de 14h à 17h

Le Défenseur des droits

Parmi les différentes missions qui lui ont été confiées, le Défenseur des droits :

- **lutte contre les discriminations et favorise l'accès aux droits des victimes de tels faits**

Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous estimez avoir été victime d'une discrimination (en raison de votre sexe, âge, handicap, etc.), dans une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement, etc.).

- **fait respecter les droits des usagers des services publics**

Face aux difficultés que peut rencontrer un usager avec une administration ou un service public (complexité des dispositifs et des règles de droit, délais de traitement, etc.), le Défenseur des droits aide les personnes à mieux comprendre leurs droits et les oriente dans leurs démarches, en particulier grâce à ses délégués. Il peut vous aider lorsque vous avez effectué toutes les démarches pour régler votre problème auprès de l'organisme concerné et qu'aucune solution n'a été trouvée.

Vous pouvez saisir le Défenseur des droits :

- **Par formulaire en ligne** : <https://formulaire.defenseurdesdroits.fr>

- **Par courrier gratuit**, sans affranchissement, à l'adresse suivante :
Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07

- **En rencontrant un délégué** :

Permanences du Défenseur des droits (délégués) à Aubervilliers :

- Salle de quartier de la Maladrerie - 1, rue Henri Matisse - 93300 Aubervilliers
le lundi après-midi, sur rdv au 07 68 98 04 71
- Maison de la justice et du droit - 20, rue Bernard et Mazoyer
93300 Aubervilliers. Sur rdv au 01 48 11 32 24

Permanences juridiques pour les étrangers

(droit au séjour, nationalité, regroupement familial, protection sociale, accès aux soins, etc.)

A Aubervilliers

■ Association service social familial migrants (ASSFAM)

34, rue Hémet - 93300 Aubervilliers

Accueil sur rdv au 01 48 33 40 11, le mercredi de 9h30 à 12h30

■ Maison de la Justice et du Droit (MJD)

20, rue Bernard et Mazoyer - 93300 Aubervilliers

Accueil sur rdv au 01 48 11 32 24

- Association Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) : le mercredi de 9h30 à 12h30

- Ligue des Droits de l'Homme (LDH) : le lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h

■ Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)

Salle de quartier - 25, rue du Moutier - 93300 Aubervilliers

Accueil du public avec ou sans rdv au 01 48 39 10 21 ou 06 59 56 33 23

Le mardi et le mercredi de 13h30 à 16h

■ Auber-sans-la-peur / Comité de vigilance d'Aubervilliers

Foyer Ambroise Croizat - 166, avenue Victor Hugo - 93300 Aubervilliers

Accueil du public sans rdv : le jeudi soir à 18h30

En cas d'urgence uniquement (arrestations, expulsions) : 06 14 86 66 95

En dehors d'Aubervilliers

■ La Cimade

46, boulevard des Batignolles - 75 017 Paris - Tél : 01 40 08 05 34

Accueille les étrangers et leur apporte un soutien dans leurs démarches administratives et juridiques (régularisation, renouvellement de titre de séjour, recours contre décision d'éloignement, demande d'asile, aide juridique aux femmes étrangères victimes de violences, accès aux soins et au séjour des étrangers malades).

Propose diverses permanences en région Ile-de-France : se renseigner au 01 40 08 05 34.

■ Le CATRED (collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits) :

20, Boulevard Voltaire - 75011 Paris - Tél : 01 40 21 38 11

Exclusivement sur RDV

Permanences d'accueil et accompagnement juridique individualisé en matière de :

- **protection sociale des étrangers** (problèmes juridiques liés aux thématiques suivantes : retraite, invalidité, handicap, minima sociaux, accident du travail et maladie professionnelle, etc.) le lundi et jeudi matin entre 9h et 12h30
- **droit au séjour des étrangers** (la permanence « séjour » s'adresse uniquement aux personnes retraitées, handicapées, invalides ou accidentées du travail et à leur famille) le samedi matin entre 9h et 12h30

■ **L'Espace Santé Droit (partenariat Cimade-Comede)**

Permanence téléphonique Ile-de-France

Tél : 01 43 52 69 55, le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30

Soutien et expertise sur les questions de droit au séjour pour raison médicale, d'accès aux soins et de prestations sociales liées à l'état de santé des étrangers résidant en Ile-de-France.

Accueil uniquement sur rendez-vous - Tél : 01 43 52 69 55

Ouvert le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30, au sein de l'Hôpital Avicenne, 125, rue de Stalingrad - 93 000 Bobigny - Bâtiment Charcot, porte 12

Prise de rendez-vous pour des consultations socio-juridiques et évaluation médico-juridique pour les personnes domiciliées en Ile-de-France.

■ **Le Comede (Comité pour la santé des exilés)**

Les permanences téléphoniques du Comede sont destinées aux particuliers, associations et professionnels intervenant pour la santé, l'accès aux soins et aux droits des exilé.e.s.

- **Permanence téléphonique socio-juridique nationale**

Tél : 01 45 21 63 12, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30

Soutien et expertise pour l'accès aux soins, aux procédures d'obtention d'une protection maladie, aux dispositifs du droit au séjour pour raisons médicales, et aux autres prestations liées à l'état de santé des étrangers.

- **Permanence téléphonique médicale nationale**

Tél : 01 45 21 38 93, du lundi au jeudi, de 14h30 à 17h30

Soutien et expertise relatifs aux soins médicaux, à la prévention, aux bilans de santé, et aux aspects médico-juridiques pour le droit des étrangers.

- **Permanence téléphonique santé mentale nationale**

Tél : 01 45 21 39 31, mardi et jeudi, de 14h30 à 17h30

Soutien et expertise pour l'orientation et l'accès aux soins en santé mentale.
Information et partage d'expérience sur les questions relatives à la clinique de l'exil et au droit au séjour pour raison médicale.



Vie associative et loisirs

La ville d'Aubervilliers met à disposition des habitants divers services de proximité (services municipaux et associations), qui proposent une offre d'activités socio-culturelles et de loisirs et qui contribuent à créer du lien social et au vivre-ensemble.

Centres sociaux

La ville d'Aubervilliers dispose de deux centres sociaux municipaux, qui proposent de nombreuses activités aux habitants :

Maison pour tous Berty Albrecht (centre social municipal)

44-46 rue Danielle Casanova (anciennement 34, rue Hémet)
93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 11 10 85

- Permanence des assistantes sociales, sur rendez-vous au CCAS, au 01 48 39 53 00
- Permanence aide à l'ouverture de droits de santé (affiliation assurance maladie, CMU-C, ACS, AME, aide au choix d'une mutuelle), le jeudi après-midi, sans rdv
- Permanences d'écrivains publics (aide aux démarches administratives : retraite, santé, etc.) le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30, sans rdv
- Permanence informatique (aide aux démarches administratives en ligne) le jeudi et le vendredi après-midi, et tous les matins de 11h à 12h
- Cours de français, sorties culturelles, atelier sport-santé, atelier cuisine, etc.

Maison pour tous Henri Roser (centre social municipal)

38, rue Gaëtan Lamy - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 41 61 07 07

- Permanence d'écrivains publics (aide aux démarches administratives : retraite, santé, etc.) le jeudi de 9h30 à 12h, sans rdv
- Permanence CAF numérique (aide aux démarches administratives en ligne), le mardi de 9h à 11h, sans rdv
- Permanence médiation chinoise (Association Pierre Ducerf) le mercredi, de 10h à 12h, sans rdv
- Permanence de médiation familiale - Afrique subsaharienne (Association bouillyenne pour le développement et l'insertion (ABDI)), le vendredi de 9h à 12h, sans rdv
- Cours de français, soirées jeux, sorties culturelles familiales, gymnastique douce, etc.

Vie associative

La ville d'Aubervilliers dispose d'un bureau de la vie associative et de diverses associations de médiation et d'insertion.

Bureau de la vie associative

7, rue du Docteur Pesqué - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 39 51 03

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h (sauf vendredi : 17h). Le bureau des associations est un centre de ressources destiné aux porteurs de projets et associations, ainsi qu'aux habitants curieux de s'informer sur la vie associative locale.

Association bouillyenne pour le développement et l'insertion (ABDI)

35, rue Heurtault - 93300 Aubervilliers - Tél : 09 51 58 77 46 ou 06 18 62 37 33
courriel : assocbouilly@free.fr

Favorise les actions d'insertion en direction des personnes d'origine subsaharienne, et plus largement de toutes les personnes d'origine étrangère habitant à Aubervilliers.

Permanence du médiateur, tous les jours sans rdv au 35, rue Heurtault et le vendredi matin à la Maison pour tous Roser - Déplacements à domicile ou auprès des services administratifs.

Association franco-chinoise Pierre Ducerf

29, rue Michel Le Comte - 75003 Paris - Tél : 01 44 59 37 63

courriel : pierreducerf@gmail.com // site Internet : www.pierreducerf.com

Objet : Médiation interculturelle à destination des familles d'origine chinoise dans le but d'accompagner leur intégration

Activités/actions proposées : Médiation interculturelle entre les familles chinoises et les services publics locaux à Aubervilliers (établissements scolaires, services administratifs et sociaux...), accompagnement social

Bright School - Association de développement social

7, rue du Dr Pesqué - 93 300 Aubervilliers - Tél : 01 48 34 35 29 ou 06 41 06 16 02

courriel : kumuthini93@live.fr

Médiation sociale et culturelle en langue Tamoule

Association solidarité emploi d'Aubervilliers (ASEA)

79, rue Hémet - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 43 52 11 14 // courriel : asso.asea@free.fr

Favorise et accompagne l'insertion socioprofessionnelle des habitants d'Aubervilliers

Publics concernés : demandeurs d'emploi ou en recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA

Activités/actions proposées : atelier bureautique, ateliers de savoir socio-linguistiques (ASL), sorties culturelles (pour les personnes participant ou ayant participé à un ou des ateliers de l'ASEA)

Loisirs / temps libre

Service Accompagnement et Animation Séniors (SAAS)

39, rue Heurtault - 93300 Aubervilliers - Tél : 01 48 33 48 13

Ce service propose des animations et loisirs et un accompagnement physique aux séniors de la ville.

Il est réparti dans plusieurs **clubs séniors** sur le territoire d'Aubervilliers.

Ce service pilote également un **comité des usagers** : tous les séniors usagers peuvent rejoindre le comité et sont amenés à donner leurs avis sur les animations proposées par la ville.

Ce répertoire d'acteurs a été réalisé avec le soutien de :

le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) de l'Union Européenne (UE),
la Région Ile-de-France, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
(DDCS) de Seine-Saint-Denis, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
d'Aubervilliers, et la Ville de Paris, 2014-2017.



 **île de France**


AUBERVILLIERS


MAIRIE DE PARIS 


Migration - Citoyenneté - Développement

Grdr Migration-Citoyenneté-Développement

Association Loi 1901

Siège social : 66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex – France

Tél : 01 48 57 75 80 – courriel : grdr@grdr.org – Site : www.grdr.org